

États financiers consolidés de

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE
TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE**

31 mars 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2013 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur (suite)

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège au 31 mars 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers consolidés, qui indique que le Collège a adopté les normes comptables s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public du Canada le 1^{er} avril 2012 et que sa date de transition était le 1^{er} avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétroactivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers consolidés, y compris l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2012 ainsi que les notes afférentes. Nous n'avions pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Deloitte s.r.l.". The signature is written in a cursive, flowing style.

Comptables professionnels agréés, Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 10 juin 2013

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE
États financiers consolidés
31 mars 2013

	<u>PAGE</u>
État consolidé des résultats	1
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds	2
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 33
Annexe 1 - Subventions	34
Annexe 2 - Services associés	35

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE**

**État consolidé des résultats
de l'exercice clos le 31 mars 2013**

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Elimination des comptes interfonds	2013 Total	2012 Total (non audité) (note 3)
Produits						
Subventions (annexe 1)	47 446 630 \$	1 552 124 \$	- \$	- \$	48 998 754 \$	48 690 019 \$
Frais de scolarité	14 863 097	-	-	-	14 863 097	13 791 885
Revenus de contrats	7 062 043	-	-	-	7 062 043	5 956 368
Frais accessoires et de fournitures	2 831 771	-	-	-	2 831 771	2 608 619
Services associés (annexe 2)	2 098 508	1 110 994	1 863 537	(685 232)	4 387 807	4 440 669
Intérêts	184 102	-	241 100	-	425 202	470 766
Dons, commandites et activités de prélèvement de fonds	1 044 779	-	522 377	(839 965)	727 191	732 675
Divers	3 674 785	-	-	-	3 674 785	4 521 477
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	-	5 722 682	-	-	5 722 682	5 302 534
	79 205 715	8 385 800	2 627 014	(1 525 197)	88 693 332	86 515 012
Charges						
Opérations						
Enseignement	54 408 489	-	-	-	54 408 489	53 128 412
Ressources pédagogiques	591 700	-	-	-	591 700	672 272
Affaires étudiantes	3 710 532	-	-	-	3 710 532	3 457 397
Administration	9 127 994	-	401 298	-	9 529 292	8 522 620
Ressources physiques	6 155 205	-	-	-	6 155 205	5 971 404
Projets spéciaux	3 279 205	197 418	-	-	3 476 623	4 343 136
Services associés (annexe 2)	1 364 128	-	1 131 636	(685 232)	1 810 532	1 826 289
	78 637 253	197 418	1 532 934	(685 232)	79 682 373	77 921 530
Autres						
Dons, bourses et aide financière	702 543	-	1 119 080	(839 965)	981 658	1 141 801
Mauvaises créances	72 920	-	-	-	72 920	55 000
Contribution au Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges	152 800	-	-	-	152 800	148 800
Intérêts de la dette à long terme	-	660 424	-	-	660 424	653 862
Amortissement des immobilisations corporelles	-	8 184 581	-	-	8 184 581	7 505 515
	928 263	8 845 005	1 119 080	(839 965)	10 052 383	9 504 978
	79 565 516	9 042 423	2 652 014	(1 525 197)	89 734 756	87 426 508
Insuffisance des produits sur les charges avant les avantages sociaux futurs	(359 801)	(656 623)	(25 000)	-	(1 041 424)	(911 496)
Avantages sociaux futurs (recouvrement) (note 11)	(75 000)	-	-	-	(75 000)	(9 750)
Insuffisance des produits sur les charges	(284 801) \$	(656 623) \$	(25 000) \$	- \$	(966 424) \$	(901 746) \$

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE**

**État consolidé de l'évolution des soldes de fonds
de l'exercice clos le 31 mars 2013**

	Fonds de fonctionnement				Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2013 Total	2012 Total (non audité) (note 3)
	<u>Non grevés d'affectations</u>	<u>Avantages sociaux futurs</u> (note 11)	<u>Affectés d'origine interne</u> (note 13)	<u>Total</u>					
SOLDES DE FONDS (INSUFFISANCE) AU DÉBUT TELS QU'ORIGINALEMENT PRÉSENTÉ	4 197 204 \$	(2 938 000) \$	60 040 \$	1 319 244 \$	18 005 054 \$	25 732 \$	9 665 876 \$	29 015 906 \$	30 471 080 \$
Ajouter :									
Reclassement des gains et pertes de réévaluation suite à l'adoption du chapitre SP 3450 - Instruments financiers	(10 849)	-	-	(10 849)	2 802 802	-	(178 066)	2 613 887	-
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(359 801)	75 000	-	(284 801)	(656 623)	(25 000)	-	(966 424)	(901 746)
Apports reçus à titre de dotation	-	-	-	-	-	-	174 510	174 510	499 484
Gain (perte) non réalisé de l'exercice sur les instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	(200 106)
Gain (perte) non réalisé de l'exercice sur les instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	(852 806)
Transferts interfonds (note 12)									
Affectations d'origine interne de l'exercice courant	(28 845)	-	28 845	-	-	-	-	-	-
Programme de renouvellement des bâtiments	(24 733)	-	-	(24 733)	24 733	-	-	-	-
SOLDES DE FONDS (INSUFFISANCE) À LA FIN	3 772 976 \$	(2 863 000) \$	88 885 \$	998 861 \$	20 175 966 \$	732 \$	9 662 320 \$	30 837 879 \$	29 015 906 \$

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE**

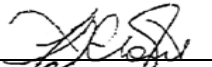
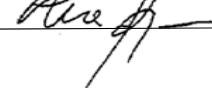
**État consolidé des gains et pertes de réévaluation
de l'exercice clos le 31 mars 2013**

	Fonds de fonctionnement				Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2013 Total
	<u>Non grevés d'affectations</u>	<u>Avantages sociaux futurs (note 11)</u>	<u>Affectés d'origine interne (note 13)</u>	<u>Total</u>				
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION AU DÉBUT	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Ajouter :								
Reclassement suite à l'adoption du chapitre 3450 - Instruments financiers	10 849	-	-	10 849	(2 802 802)	-	178 066	(2 613 887)
Gain (perte) non réalisé de l'exercice sur les instruments financiers	(1 586)	-	-	(1 586)	-	-	171 203	169 617
Gain non réalisé de l'exercice sur les instruments dérivés	-	-	-	-	54 178	-	-	54 178
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION À LA FIN	9 263 \$	- \$	- \$	9 263 \$	(2 748 624) \$	- \$	349 269 \$	(2 390 092) \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE
Etat consolidé de la situation financière
au 31 mars 2013

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	31 mars 2013 Total	31 mars 2012 Total (non audité) (note 3)	1 ^{er} avril 2011 Total (non audité) (note 3)
ACTIF À COURT TERME							
Encaisse	7 917 414 \$	(474 055) \$	553 174 \$	- \$	7 996 533 \$	7 236 257 \$	18 938 161 \$
Subventions à recevoir	3 965 245	-	-	-	3 965 245	5 719 684	4 217 102
Débiteurs (note 5)	4 054 353	307 424	-	-	4 361 777	3 470 377	4 044 978
Stocks	28 495	-	-	-	28 495	19 184	28 408
Frais payés d'avance	171 110	-	8 952	-	180 062	166 840	172 732
Intérêts à recevoir	80 710	-	32 563	-	113 273	90 033	82 521
	16 217 327	(166 631)	594 689	-	16 645 385	16 702 375	27 483 902
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	-	122 333 100	-	-	122 333 100	125 568 270	127 125 517
SUBVENTIONS À RECEVOIR	575 000	-	-	-	575 000	737 000	1 105 575
AUTRES MONTANTS À RECEVOIR	-	530 000	-	-	530 000	805 000	1 060 000
PLACEMENTS À LONG TERME (note 7)	1 310 714	-	-	10 011 589	11 322 303	12 181 665	11 775 601
	18 103 041 \$	122 696 469 \$	594 689 \$	10 011 589 \$	151 405 788 \$	155 994 310 \$	168 550 595 \$
PASSIF À COURT TERME							
Créditeurs et frais courus	4 029 079 \$	- \$	176 965 \$	- \$	4 206 044 \$	5 338 805 \$	10 809 036 \$
Salaires et retenues exigibles	6 382 765	-	-	-	6 382 765	6 321 015	8 013 740
Apports reportés (note 8)	3 245 073	-	416 992	-	3 662 065	3 689 156	4 681 330
Portion à court terme de la dette à long terme (note 10)	-	922 742	-	-	922 742	485 995	463 001
	13 656 917	922 742	593 957	-	15 173 616	15 834 971	23 967 107
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	-	91 086 915	-	-	91 086 915	94 771 467	97 717 253
DETTE À LONG TERME (note 10)	-	13 259 470	-	-	13 259 470	12 696 966	12 330 155
AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET CONGÉS RÉNUMÉRÉS (note 11)	3 438 000	-	-	-	3 438 000	3 675 000	4 065 000
	17 094 917	105 269 127	593 957	-	122 958 001	126 978 404	138 079 515
SOLDES DE FONDS							
Investis en immobilisations corporelles	-	19 845 021	-	-	19 845 021	17 613 842	16 615 108
Reçus à titre de dotation (note 12)	-	-	-	9 662 320	9 662 320	9 665 876	9 377 347
Affectés d'origine interne (note 13)	88 885	330 945	732	-	420 562	476 984	2 465 809
Non grevés d'affectations	909 976	-	-	-	909 976	1 259 204	2 012 816
	998 861	20 175 966	732	9 662 320	30 837 879	29 015 906	30 471 080
GAIN (PERTE) DE RÉÉVALUATION CUMULÉE	9 263	(2 748 624)	-	349 269	(2 390 092)	-	-
	1 008 124	17 427 342	732	10 011 589	28 447 787	29 015 906	30 471 080
	18 103 041 \$	122 696 469 \$	594 689 \$	10 011 589 \$	151 405 788 \$	155 994 310 \$	168 550 595 \$

AU NOM DU CONSEIL,

 administrateur
 administrateur

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE**

**État consolidé des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 mars 2013**

	<u>2013</u>	<u>2012</u> (non audité) (note 3)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Insuffisance des produits sur les charges	(966 424) \$	(901 746) \$
Ajustement pour :		
Amortissement - apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(5 722 682)	(5 302 534)
Amortissement des immobilisations corporelles	8 184 581	7 505 515
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	(237 000)	(390 000)
	1 258 475	911 235
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 14)	507 135	(4 917 601)
	1 765 610	(4 006 366)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 949 411)	(5 948 268)
Variation des créditeurs et frais courus se rapportant aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	-	(3 607 835)
	(4 949 411)	(9 556 103)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Diminution des montants à recevoir à long terme	275 000	255 000
Acquisition de placements à long terme	(1 482 409)	(9 742 236)
Disposition de placements à long terme	2 511 388	9 136 066
	1 303 979	(351 170)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(816 346)	(463 001)
Augmentation de la dette à long terme	1 869 775	-
Diminution des subventions à recevoir	162 000	368 575
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 250 159	1 806 677
Apport reçu à titre de dotation	174 510	499 484
	2 640 098	2 211 735
Augmentation (diminution) de l'encaisse et placements temporaires	760 276	(11 701 904)
Encaisse au début de l'exercice	7 236 257	18 938 161
Encaisse à la fin de l'exercice	7 996 533 \$	7 236 257 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

1. CONSTITUTION

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (le Collège) est constitué en vertu de la Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, afin d'augmenter l'accès des francophones à la formation post-secondaire et offrir des programmes d'études de qualité à la communauté de langue française de l'Ontario. Le Collège a débuté ses activités d'enseignement le 4 septembre 1990. Le Collège est exempt d'impôts sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le Collège est un organisme sans but lucratif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public du Canada et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Base de présentation

Le Collège utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les états financiers consolidés présentent de façon consolidée les activités du Collège et celles de la Fondation de La Cité collégiale Inc., entité sans but lucratif contrôlée par le Collège.

Modifications des méthodes comptables

Le 1^{er} avril 2012, le Collège a adopté les normes de la comptabilité du secteur public SP 3450 - *Instruments financiers* et SP 2601 - *Conversion des devises étrangères*. En conformité avec les dispositions transitoires, les normes ont été appliquées prospectivement de la date d'adoption. Selon SP 3450, tous les instruments financiers, incluant les dérivés, doivent être inclus sur l'état consolidé de la situation financière et sont évalués soit à la juste valeur soit au coût amorti selon les caractéristiques de l'instrument et des politiques comptables choisies par le Collège. Les nouvelles normes fournissent également les exigences pour l'identification, la mesure et la présentation des instruments financiers et des transactions en devises étrangères.

Au 1^{er} avril 2012, une perte cumulée de 2 613 887 \$ sur les placements et le swap de taux d'intérêt a été transférée de l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation pour se conformer aux règles de présentation des nouvelles normes.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

Afin d'observer les affectations prévues par rapport à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles, le Collège maintient une comptabilité par fonds.

Le Fonds de fonctionnement reflète l'utilisation des ressources associées aux opérations courantes et aux activités des services associés. De même, ce fonds reflète le déficit accumulé relié aux avantages sociaux futurs comptabilisé selon les normes comptables du secteur public.

Le Fonds d'immobilisations démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins de capital. À même ses contributions générales, le Collège comptabilise dans le Fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations corporelles financés directement par le Collège, les dépenses afférentes aux projets de nature capitale qui ne sont pas capitalisées ainsi que les montants requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations corporelles.

Le Fonds de dotation présente l'accumulation du capital qui doit être maintenu de façon permanente afin d'offrir des programmes d'aide financière financés à même les revenus générés par ce capital. Les intérêts gagnés par le Fonds de dotation sont comptabilisés aux apports reportés grevés d'affectations externes dans le Fonds assujetti à des restrictions, et sont constatés comme revenus à l'état consolidé des résultats dans la mesure où des bourses ont été versées aux étudiant(e)s à même ces fonds.

Le Fonds assujetti à des restrictions démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources affectées à des fins spécifiques, ainsi que les montants reçus par le Collège pour lesquels celui-ci effectue l'administration au nom de tierces parties.

Produits

Les subventions reçues du Ministère de la Formation et des Collèges et Universités ou les apports provenant d'autres sources externes à des fins spécifiques sont constatées à titre de produit dans l'exercice financier au cours duquel les activités reliées à ces subventions sont effectuées. Les subventions reçues pour l'acquisition de terrain sont constatées à titre d'augmentations directes de l'actif net. Les subventions reçues pour l'acquisition des immobilisations corporelles sont présentées comme apports reportés et sont amorties en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations corporelles acquises.

Les apports qui ne sont pas grevés d'affectations externes sont présentés à titre de produit de l'exercice concerné lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits (suite)

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme augmentation du solde de fonds du Fonds de dotation.

Les apports reçus sous forme de bien sont constatés dans le Fonds de fonctionnement à leur juste valeur dans la période où ils ont été reçus.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Cependant, si un apport s'avérait significatif, il serait divulgué par voie de note aux états financiers consolidés.

Les frais de scolarité sont comptabilisés en fonction des cours et des programmes auxquels ils se rapportent et qui ont débuté au cours de l'exercice financier.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les employé(e)s du Collège participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario. Bien que le régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations déterminées, le Collège ne dispose pas de suffisamment d'information concernant la portion des coûts des prestations de retraite pour se conformer aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. Donc, le Collège comptabilise la portion des coûts des prestations de retraite du régime interentreprises en se conformant aux recommandations relatives aux régimes à cotisations déterminées.

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, le Collège offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. Le Collège comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services au Collège, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Étant donné que le Collège dispose de suffisamment d'information concernant les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi du régime interentreprises, le Collège se conforme aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. L'estimation de la valeur actualisée des avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi pour les services d'assurance-vie et bénéfiques collectifs pour employé(e)s sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services au Collège.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Affectation de l'actif net du Fonds de fonctionnement

Le Collège affecte une partie de l'actif net du Fonds de fonctionnement pour utilisation spécifique dans l'avenir. Les charges s'y rattachant sont imputées aux résultats lorsqu'elles sont encourues et un montant équivalent de l'actif net affecté d'origine interne est alors viré au solde non affecté.

Association étudiante

Les états financiers consolidés ne représentent pas les actifs, les passifs, les produits et les charges de l'Association étudiante de la Cité collégiale Inc., car le Collège n'exerce pas d'influence notable sur les activités de cette entité.

Placements à long terme

Les placements sont évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont initialement constatés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état consolidé des résultats.

Avant le 1^{er} avril 2012, les gains ou les pertes non réalisés découlant de la variation de la juste valeur étaient comptabilisés dans l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds.

Swap de taux d'intérêt

Le Collège a un contrat de swap de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux risques de marché en lien avec l'évolution des taux d'intérêt. La politique du Collège est de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

À compter du 1^{er} avril 2012, les gains ou les pertes sur les swaps de taux d'intérêt non réalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état consolidé des résultats.

Avant le 1^{er} avril 2012, les gains ou les pertes non réalisés découlant de la différence entre le taux d'intérêt swap et le taux d'intérêt réel sur la dette à long terme étaient comptabilisés dans l'état consolidé de l'évolution des soldes de fonds.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Autres instruments financiers

Le Collège comptabilise ses subventions à recevoir, débiteurs, intérêts à recevoir, autres montants à recevoir, créditeurs et frais courus, salaires et retenues exigibles et dette à long terme au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût dans le Fonds d'immobilisations. Les immobilisations corporelles acquises par dons au Collège sont inscrites à l'actif du Fonds d'immobilisations à leur juste valeur estimative.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation :

Bâtiments	20 à 40 ans
Résidence	20 à 40 ans
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	20 ans
Améliorations locatives	5 à 10 ans
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Fournitures	5 ans

Les constructions en cours sont comptabilisées au coût et sont amorties lorsque l'actif est mis en service.

L'amortissement est inscrit comme dépense au Fonds d'immobilisations.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations (suite)

Les postes importants qui ont requis des estimations de la part de la direction sont la valeur des débiteurs, la juste valeur des placements, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant des charges à payer et la juste valeur du swap de taux d'intérêt.

3. ADOPTION DU NOUVEAU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Le 1^{er} avril 2012, le Collège a adopté les normes du nouveau référentiel comptable pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Ces états financiers consolidés sont les premiers préparés en conformité avec ce référentiel et les provisions de transition du Chapitre SP 2125, *Première application par des organismes publics*. Le Chapitre SP 2125 requiert une application rétroactive des normes avec certaines exemptions facultatives et des exceptions obligatoires. Les méthodes comptables divulguées dans la Note 2 - *Principales méthodes comptables* ont été appliquées dans la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2013, de l'information comparative présentée dans ces états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2012 et des soldes au 1^{er} avril 2011 pour l'état consolidé de la situation financière avec exception du Chapitre PS 2601 - *Conversion des devises*, et le Chapitre PS 3450 - *Instruments financiers*, ont été appliqués avec une date effective du 1^{er} avril 2012. Dans l'état consolidé de la situation financière d'ouverture et en vertu des recommandations du Chapitre SP 2125, le Collège :

- a) a comptabilisé tous les actifs et passifs dont la comptabilisation est prescrite par les normes;
- b) n'a pas comptabilisé d'éléments en tant qu'actifs ou passifs si les normes n'autorisent pas une telle comptabilisation;
- c) a reclassé les éléments qu'elle comptabilisait auparavant dans une catégorie donnée d'actifs, de passifs ou de composantes de l'actif net, mais qui, selon les normes, appartiennent à une autre catégorie; et
- d) a appliqué les normes pour l'évaluation de tous les actifs et passifs comptabilisés.

Conformément aux exigences du Chapitre SP 2125, les méthodes comptables décrites à la note 2 ont été appliquées de la même manière pour les années présentées et les ajustements résultants de l'adoption des nouvelles normes ont été appliqués de façon rétrospective.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

3. ADOPTION DU NOUVEAU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE (suite)

Les exemptions et exceptions suivantes ont été utilisées à la date de transition vers les normes du secteur public :

Exemptions facultatives

Gains et pertes actuarielles

Les normes de la Partie V du Manuel de l'ICCA - *Comptabilité* permettaient au Collège d'amortir les gains et les pertes actuariels qui excédaient certains montants établis (l'approche corridor). Les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public requièrent l'amortissement des gains et pertes actuariels sur les obligations des avantages postérieurs à l'emploi sur la durée estimative du reste de la carrière active des employé(e)s. Une application rétroactive de cette approche exige du Collège de séparer les gains et pertes actuariels cumulés depuis l'instauration du plan jusqu'à la date de transition aux nouvelles normes en une portion réalisée et une portion non-réalisée. Le Collège a choisi de constater tous les gains et pertes actuariels à la date de transition directement au solde des fonds.

Réconciliation de l'actif net et de l'excédent des produits sur les charges

En préparant ses états financiers consolidés, le Collège a modifié certaines de ses conventions comptables pour être conforme aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les données comparatives ont été revues pour refléter ces ajustements. Les réconciliations et explications suivantes fournissent une description de l'impact de la transition sur les soldes de fonds et l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges :

(i) Élimination de la comptabilisation du droit de passage

Les normes de comptabilité du secteur public ne permettent pas la comptabilisation d'actif incorporel. Par conséquent, le montant comptabilisé pour le droit de passage a été renversé ainsi que l'apport reporté afférent aux immobilisations s'y rattachant pour un montant de 91 431 \$ au 31 mars 2012 et de 94 288 au 1^{er} avril 2011.

(ii) Absences de maladies acquises

Les normes de comptabilité du secteur public exigent l'actualisation de ces absences au lieu d'être comptabilisées à leur valeur monnayable. L'ajustement reflète la différence entre la portion attribuable au Collège du montant actualisé des absences de maladies acquises dans l'ensemble des Collèges et le montant des absences de maladies monnayables originalement estimé par la direction pour un montant de 488 496 \$ au 31 mars 2012 et de 274 284 au 1^{er} avril 2011.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

3. ADOPTION DU NOUVEAU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE (suite)

Réconciliation de l'actif net et de l'excédent des produits sur les charges (suite)

(iii) Absences de maladies non-acquises

Les normes de comptabilité du secteur public exigent la comptabilisation d'un passif pour les congés rémunérés non-acquises qui s'accumulent. Ceci n'était pas requis selon les normes de la Partie V du Manuel de l'ICCA - *Comptabilité*. Pour refléter ce changement, le Collège a reconnu une augmentation des passifs et une charge équivalente aux soldes des fonds non grevés d'affectation pour un montant de 2 320 000 \$ au 31 mars 2012 et de 2 438 000 \$ au 1^{er} avril 2011.

(iv) Taux d'escompte utilisé pour calculer les avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les normes de comptabilité du secteur public requièrent que ces passifs soient calculés utilisant un taux d'escompte équivalent soit au taux d'emprunt pour le Collège ou au taux généré par les actifs du régime. Selon les normes de la Partie V du Manuel de l'ICCA - *Comptabilité*, le Collège utilisait un taux équivalent au taux de rendement des obligations de corporations hautement cotées. Le Collège a choisi d'escompter ces passifs utilisant son taux interne d'emprunt. Le changement dans le taux d'escompte utilisé se reflète par une augmentation du passif et une diminution équivalente aux soldes des fonds non grevés d'affectation pour un montant de 67 000 \$ au 31 mars 2012 et de 51 000 \$ au 1^{er} avril 2011.

LE COLLÈGE D'ART APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES DE COMPTABILITÉ DU SECTEUR PUBLIC (suite)

L'impact de l'adoption des nouvelles normes sur l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} avril 2011 est résumé comme suit:

	État tel que originalement présenté au 31 mars			État tel que présenté au 1 ^{er} avril
	<u>2011</u>	<u>Ajustement</u>	<u>Référence</u>	<u>2011</u> (non audité) (note 3)
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	18 938 161 \$	- \$		18 938 161 \$
Subventions à recevoir	5 336 886	(1 119 784)	(ii)	4 217 102
Débiteurs	4 044 978	-		4 044 978
Stocks	28 408	-		28 408
Frais payés d'avance	172 732	-		172 732
Intérêts à recevoir	82 521	-		82 521
	28 603 686	(1 119 784)		27 483 902
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
SUBVENTIONS À RECEVOIR	127 219 805	(94 288)	(i)	127 125 517
AUTRES MONTANTS À RECEVOIR	75 575	1 030 000	(ii)	1 105 575
PLACEMENTS À LONG TERME	1 060 000	-		1 060 000
	11 775 601	-		11 775 601
	168 734 667 \$	(184 072) \$		168 550 595 \$
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs et frais cours	10 809 036 \$	- \$		10 809 036 \$
Salaires et retenues exigibles	9 318 024	(1 304 284)	(ii)	8 013 740
Apports reportés	4 681 330	-		4 681 330
Portion à court terme de la dette à long terme	463 001	-		463 001
	25 271 391	(1 304 284)		23 967 107
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	97 811 541	(94 288)	(i)	97 717 253
DETTE À LONG TERME	12 330 155	-		12 330 155
AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET CONGÉS RÉNUMÉRÉS	546 000	3 519 000	(ii) (iii) (iv)	4 065 000
	135 959 087	2 120 428		138 079 515
SOLDES DE FONDS				
Investis en immobilisations corporelles	16 615 108	-		16 615 108
Reçus à titre de dotation	9 377 347	-		9 377 347
Affectés d'origine interne	2 465 809	-		2 465 809
Non grevés d'affectations	4 317 316	(2 304 500)	(ii) (iii) (iv)	2 012 816
	32 775 580	(2 304 500)		30 471 080
	168 734 667 \$	(184 072) \$		168 550 595 \$

LE COLLÈGE D'ART APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES DE COMPTABILITÉ DU SECTEUR PUBLIC (suite)

L'impact de l'adoption des nouvelles normes sur l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2012 est résumé comme suit:

	État tel que originalement présenté au 31 mars <u>2012</u>	Ajustement	Référence	État tel que présenté au 31 mars <u>2012</u> (non audité) (note 3)
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	7 236 257 \$	- \$		7 236 257 \$
Subventions à recevoir	6 791 430	(1 071 746)	(ii)	5 719 684
Débiteurs	3 470 377	-		3 470 377
Stocks	19 184	-		19 184
Frais payés d'avance	166 840	-		166 840
Intérêts à recevoir	90 033	-		90 033
	17 774 121	(1 071 746)		16 702 375
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
SUBVENTIONS À RECEVOIR	125 659 701	(91 431)	(i)	125 568 270
AUTRES MONTANTS À RECEVOIR	-	737 000	(ii)	737 000
PLACEMENTS À LONG TERME	805 000	-		805 000
	12 181 665	-		12 181 665
	156 420 487 \$	(426 177) \$		155 994 310 \$
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs et frais courus	5 338 805 \$	- \$		5 338 805 \$
Salaires et retenues exigibles	7 546 511	(1 225 496)	(ii)	6 321 015
Apports reportés	3 689 156	-		3 689 156
Portion à court terme de la dette à long terme	485 995	-		485 995
	17 060 467	(1 225 496)		15 834 971
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	94 862 898	(91 431)	(i)	94 771 467
DETTE À LONG TERME	12 696 966	-		12 696 966
AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET CONGÉS RÉNUMÉRÉS	551 000	3 124 000	(ii) (iii) (iv)	3 675 000
	125 171 331	1 807 073		126 978 404
SOLDES DE FONDS				
Investis en immobilisations corporelles	17 613 842	-		17 613 842
Reçus à titre de dotation	9 665 876	-		9 665 876
Affectés d'origine interne	476 984	-		476 984
Non grevés d'affectations	3 492 454	(2 233 250)	(ii) (iii) (iv)	1 259 204
	31 249 156	(2 233 250)		29 015 906
	156 420 487 \$	(426 177) \$		155 994 310 \$

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE**

**Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013**

3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES DE COMPTABILITÉ DU SECTEUR PUBLIC (suite)

L'impact de l'adoption des nouvelles normes sur l'état consolidé des résultats au 31 mars 2012 est résumé comme suit:

	État tel que originalement présenté au 31 mars	(i)	Ajustement de transition		(iv)	État tel que présenté au 31 mars
	2012		(ii)	(iii)		2012 (non audité) (note 3)
Produits						
Subventions	48 690 019 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	48 690 019 \$
Frais de scolarité	13 791 885	-	-	-	-	13 791 885
Revenus de contrats	5 956 368	-	-	-	-	5 956 368
Frais accessoires et de fournitures	2 608 619	-	-	-	-	2 608 619
Services associés	4 440 669	-	-	-	-	4 440 669
Intérêts	470 766	-	-	-	-	470 766
Dons, commandites et activités de prélèvement de fonds	732 675	-	-	-	-	732 675
Divers	4 521 477	-	-	-	-	4 521 477
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	5 305 391	(2 857)	-	-	-	5 302 534
	86 517 869	(2 857)	-	-	-	86 515 012
Charges						
Opérations						
Enseignement	53 187 678	-	30 750	(90 016)	-	53 128 412
Ressources pédagogiques	673 768	-	-	(1 496)	-	672 272
Affaires étudiantes	3 464 766	-	-	(7 369)	-	3 457 397
Administration	8 536 018	-	-	(13 398)	-	8 522 620
Ressources physiques	5 973 747	-	-	(2 343)	-	5 971 404
Projets spéciaux	4 346 514	-	-	(3 378)	-	4 343 136
Services associés	1 826 289	-	-	-	-	1 826 289
	78 008 780	-	30 750	(118 000)	-	77 921 530
Autres						
Dons, bourses et aide financière	1 141 801	-	-	-	-	1 141 801
Mauvaises créances	55 000	-	-	-	-	55 000
Contribution au Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges	148 800	-	-	-	-	148 800
Intérêts de la dette à long terme	653 862	-	-	-	-	653 862
Amortissement des immobilisations corporelles	7 508 372	(2 857)	-	-	-	7 505 515
	9 507 835	(2 857)	-	-	-	9 504 978
	87 516 615	(2 857)	30 750	(118 000)	-	87 426 508
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les avantages sociaux futurs	(998 746)	-	(30 750)	118 000	-	(911 496)
Avantages sociaux futurs (recouvrement)	(25 750)	-	-	-	16 000	(9 750)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(972 996) \$	- \$	(30 750) \$	118 000 \$	(16 000) \$	(901 746) \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

4. GESTION DES CAPITAUX

À titre d'organisme sans but lucratif, le Collège est assujéti à la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Le Collège dépend des revenus générés sur une base annuelle, incluant les subventions reçues du Ministère.

Le capital du Collège se compose des soldes de fonds ainsi que des dettes à long terme tels que présentés dans le bilan consolidé. L'objectif du Collège, quant à la gestion du capital, est de maintenir sa capacité de continuer ses opérations sur une base annuelle.

Les sommes détenues dans le Fonds de dotation par la Fondation de la Cité Collégiale Inc. (la "Fondation") sont détenues dans les investissements décrits à la note 6 des états financiers consolidés. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base semestrielle. La politique de placement de la Fondation, révisée le 28 mai 2008 par le conseil d'administration de la Fondation, décrit la répartition des actifs, qui se présente comme suit :

<u>Actif</u>	<u>Minimum</u>	<u>Cible</u>	<u>Maximum</u>
Encaisse et marché monétaire	nul %	5 %	30 %
Titres à revenu fixe	25 %	50 %	75 %
Actions canadiennes de grande capitalisation	10 %	20 %	30 %
Actions canadiennes de petite capitalisation	nul %	5 %	10 %
Actions américaines	5 %	10 %	15 %
Actions étrangères	5 %	10 %	15 %

La définition de capital est identique à celle de l'exercice précédent et le Collège s'est conformé aux restrictions externes et à la politique de placement tout au long de l'exercice.

Les fonds affectés d'origine interne sont établis pour les engagements contractuels du Collège, le renouvellement des immobilisations corporelles ainsi que d'autres restrictions internes décrites à la note 12 des états financiers consolidés. Les dettes à long terme, décrites à la note 9 des états financiers consolidés, ne sont pas financées ni garanties par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Il n'existe pas de clauses restrictives externes relatives aux dettes à long terme.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

5. DÉBITEURS

	<u>0-30 jours</u>	<u>31-60 jours</u>	<u>61-90 jours</u>	<u>90 jours +</u>	31 mars 2013 <u>Total</u>	31 mars 2012 <u>Total</u> (non audité) (note 3)	1 ^{er} avril 2011 <u>Total</u> (non audité) (note 3)
Gouvernement provincial	604 226	-	-	-	604 226	242 082	444 390
Gouvernement fédéral	1 895 452	-	-	-	1 895 452	1 532 218	1 377 244
Étudiants	(25 551)	(23 981)	203 766	186 656	340 890	381 857	298 093
Comptes-clients	1 522 503	16 205	-	(17 499)	1 521 209	1 314 220	1 925 251
	3 996 630	(7 776)	203 767	169 157	4 361 777	3 470 377	4 044 978

LE COLLÈGE D'ART APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Solde au <u>31 mars 2012</u> (non audité) (note 3)	<u>Acquisitions</u>	<u>(Dispositions)</u>	Solde au <u>31 mars 2013</u>
Coût				
Terrain - campus d'Ottawa	14 214 398 \$	-	-	14 214 398 \$
Bâtiment - campus d'Ottawa	110 970 947	678 397	-	111 649 344
Bâtiment - Centre des Métiers d'Orléans	16 869 169	-	-	16 869 169
Résidence	12 667 292	-	-	12 667 292
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	5 797 969	130 286	-	5 928 255
Améliorations locatives	1 280 001	-	-	1 280 001
Mobilier et équipement	31 651 298	1 461 440	-	33 112 738
Équipement informatique et logiciels	27 511 369	1 638 208	-	29 149 577
Matériel roulant	64 423	-	-	64 423
Fournitures	1 161 820	-	-	1 161 820
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location- acquisition	940 289	1 837 351	-	2 777 640
Construction en cours	796 271	-	(796 271)	-
	<u>223 925 246</u>	<u>5 745 682 \$</u>	<u>(796 271) \$</u>	<u>228 874 657</u>
Amortissement cumulé				
	Solde au <u>31 mars 2012</u> (non audité) (note 3)	Amortissement <u>de l'exercice</u>	<u>(Dispositions)</u>	Solde au <u>31 mars 2013</u>
Bâtiment - campus d'Ottawa	34 366 377	2 880 170 \$	-	37 246 547
Bâtiment - Centre des Métiers d'Orléans	702 882	421 729	-	1 124 611
Résidence	3 176 595	316 356	-	3 492 951
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	4 808 285	292 266	-	5 100 551
Améliorations locatives	307 192	165 695	-	472 887
Mobilier et équipement	28 671 887	1 313 914	-	29 985 801
Équipement informatique et logiciels	24 744 137	2 176 001	-	26 920 138
Matériel roulant	58 423	6 000	-	64 423
Fournitures	580 909	-	-	580 909
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location- acquisition	940 289	612 450	-	1 552 739
	<u>98 356 976</u>	<u>8 184 581 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>106 541 557</u>
Valeur nette	<u>125 568 270 \$</u>			<u>122 333 100 \$</u>

LE COLLÈGE D'ART APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Solde au <u>1^{er} avril 2011</u> (non audité) (note 3)	<u>Acquisitions</u>	<u>(Dispositions)</u>	Solde à <u>31 mars 2012</u> (non audité) (note 3)
Coût				
Terrain - campus d'Ottawa	14 214 398 \$	-	-	14 214 398 \$
Bâtiment - campus d'Ottawa	83 671 291	27 299 656	-	110 970 947
Bâtiment - Centre des Métiers d'Orléans	16 869 169	-	-	16 869 169
Résidence	12 667 292	-	-	12 667 292
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	5 797 969	-	-	5 797 969
Améliorations locatives	1 280 001	-	-	1 280 001
Mobilier et équipement	29 619 854	2 031 444	-	31 651 298
Équipement informatique et logiciels	24 099 504	3 411 865	-	27 511 369
Matériel roulant	64 423	-	-	64 423
Fournitures	1 161 820	-	-	1 161 820
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location- acquisition	940 289	-	-	940 289
Construction en cours	27 590 968	796 271	(27 590 968)	796 271
	<u>217 976 978</u>	<u>33 539 236 \$</u>	<u>(27 590 968) \$</u>	<u>223 925 246</u>
	Solde au <u>1^{er} avril 2011</u> (non audité) (note 3)	Amortissement <u>de l'exercice</u>	<u>(Dispositions)</u>	Solde au <u>31 mars 2012</u> (non audité) (note 3)
Amortissement cumulé				
Bâtiment - campus d'Ottawa	31 505 503	2 860 874 \$	-	34 366 377
Bâtiment - Centre des Métiers d'Orléans	281 153	421 729	-	702 882
Résidence	2 860 239	316 356	-	3 176 595
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	4 522 533	285 752	-	4 808 285
Améliorations locatives	141 497	165 695	-	307 192
Mobilier et équipement	27 219 469	1 452 418	-	28 671 887
Équipement informatique et logiciels	22 747 446	1 996 691	-	24 744 137
Matériel roulant	52 423	6 000	-	58 423
Fournitures	580 909	-	-	580 909
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location- acquisition	940 289	-	-	940 289
	<u>90 851 461</u>	<u>7 505 515 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>98 356 976</u>
Valeur nette	<u>127 125 517 \$</u>			<u>125 568 270 \$</u>

LE COLLÈGE D'ART APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013

7. PLACEMENTS

	<u>31 mars 2013</u>		<u>31 mars 2012</u>		<u>1^{er} avril 2011</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur et valeur comptable</u>	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur et valeur comptable</u>	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur et valeur comptable</u>
Fonds de fonctionnement						
Encaisse	- \$	- \$	1 904 \$	1 904 \$	66 \$	66 \$
Dépôts à terme, taux variant de 1,41 % à 1,9% (2012 - taux variant de 1,07% à 1,9%), échéant à différentes dates jusqu'en février 2014	1 201 188	1 201 680	2 402 773	2 402 773	2 373 500	2 373 500
Obligations d'épargne à taux effectif de 5,066 % échéant en novembre 2014	100 263	109 034	100 263	111 112	100 263	100 263
Total du Fonds de fonctionnement	1 301 451 \$	1 310 714 \$	2 504 940 \$	2 515 789 \$	2 473 829 \$	2 473 829 \$
Fonds de dotation						
Encaisse	2 083 155 \$	2 083 155 \$	1 720 123 \$	1 720 123 \$	1 569 782 \$	1 569 782 \$
Dépôts à terme, taux variant de 1,07 % à 1,85 % (2012 - taux variant de 0,65 % à 1,85 %), échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2016	245 625	245 625	243 730	243 730	237 855	237 855
5 000 parts privilégiées de la Caisse Populaire Trillium à 10,00 \$ chacune, taux de rendement minimum de 5,75 % ajusté annuellement	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Titres à revenu fixe	3 163 074	3 211 004	3 088 524	3 136 472	2 305 297	2 293 719
Fonds d'obligations	1 327 063	1 393 608	1 333 562	1 374 863	990 991	1 007 068
Actions canadiennes	1 208 438	1 315 886	1 184 772	1 224 907	1 608 431	1 836 934
Fonds d'actions canadiennes	-	-	-	-	337 952	458 506
Fonds d'actions mondiales	762 410	871 931	839 166	884 920	1 812 443	1 847 908
Fonds de placements alternatifs	822 555	840 380	1 027 933	1 030 861	-	-
Total du Fonds de dotation	9 662 320	10 011 589	9 487 810	9 665 876	8 912 751	9 301 772
Total des placements	10 963 771 \$	11 322 303 \$	11 207 933 \$	11 385 999 \$	10 482 533 \$	10 871 554 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

7. PLACEMENTS (suite)

Risque lié aux placements

Les placements dans des instruments financiers place le Collège face à des risques liés aux placements. Les risques proviennent des variations dans les taux d'intérêts et de leur degré de volatilité. On trouve aussi des risques qui proviennent du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de change découle des fonds d'actions mondiales détenus par le Collège.

Concentration du risque

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Les placements du Collège se trouvent majoritairement en encaisse, dans des dépôts à terme, dans des titres à revenu fixe, dans des fonds d'obligations, dans des actions canadiennes, dans des fonds d'actions canadiennes et dans des fonds d'actions mondiales.

8. APPORTS REPORTÉS À COURT TERME

Les apports reportés à court terme se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice qui sont destinés à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Fonds de <u>fonctionnement</u>	Fonds d'immo- bilisations	Fonds assujetti à des <u>restrictions</u>	31 mars 2013 <u>Total</u>	31 mars 2012 <u>Total</u> (non audité) (note 3)	1 ^{er} avril 2011 <u>Total</u> (non audité) (note 3)
Solde au début de l'exercice	2 542 862 \$	787 971 \$	358 323 \$	3 689 156 \$	4 681 330 \$	9 889 834 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	7 068 914	197 418	641 310	7 907 642	6 101 138	7 395 491
Transfert aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(787 971)	-	(787 971)	(550 071)	(5 256 518)
Constatés à titre de Revenus	(6 366 703)	(197 418)	(582 641)	(7 146 762)	(6 543 241)	(7 347 477)
Solde à la fin de l'exercice	3 245 073 \$	- \$	416 992 \$	3 662 065 \$	3 689 156 \$	4 681 330 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent le montant non amorti des apports reçus ayant servi à l'acquisition ou à la construction d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
		(non audité) (note 3)	(non audité) (note 3)
Solde au début de l'exercice	94 771 467 \$	97 717 253 \$	78 109 373 \$
Apports reçus ou à recevoir au cours de l'exercice	1 250 159	1 806 677	16 692 310
Transfert des apports reportés à court terme	787 971	550 071	5 256 518
Dons reçus au cours de l'exercice	-	-	2 064 299
Constatés à titre de revenus	(5 722 682)	(5 302 534)	(4 405 247)
Solde à la fin de l'exercice	91 086 915 \$	94 771 467 \$	97 717 253 \$

10. DETTE À LONG TERME

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
		(non audité) (note 3)	(non audité) (note 3)
Emprunt sur la résidence, 6,39 % suite à l'effet du swap de taux d'intérêt, remboursable par versements mensuels de 84 500 \$, capital et intérêts, échéant en août 2027	9 365 911 \$	9 757 294 \$	10 125 682 \$
Valeur négative du swap de taux d'intérêt sur l'emprunt de la résidence	2 748 624	2 802 802	1 949 996
Solde à rapporter	12 114 535	12 560 096	12 075 678

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

10. DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>31 mars 2013</u>	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
		(non audité) (note 3)	(non audité) (note 3)
Solde rapporté	12 114 535 \$	12 560 096 \$	12 075 678 \$
Emprunt sur la résidence, 2,92 %, remboursable par versements mensuels de 7 884 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2013	528 253	622 865	717 478
Divers contrats de location-acquisition, taux variant de nul % à 10 %, remboursables par versements de capital et intérêts mensuels allant de 702 \$ à 9 144\$, trimestriels de 5 985 \$ et annuels de 76 532 \$, avec échéances diverses d'août 2014 à août 2017	1 539 424	-	-
	14 182 212	13 182 961	12 793 156
Portion échéant à court terme	922 742	485 995	463 001
	13 259 470 \$	12 696 966 \$	12 330 155 \$

La direction du Collège à l'intention de refinancer l'emprunt sur la résidence en octobre 2013. Les versements de la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et années subséquentes s'établissent comme suit :

2014	922 742 \$
2015	963 379
2016	864 631
2017	872 239
2018	744 805
Exercices subséquents	7 065 792
	<u>11 433 588 \$</u>

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

11. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET CONGÉS RÉMUNÉRÉS

Régime de retraite

Les employé(e)s du Collège participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario. En vertu de ces régimes, le Collège verse des cotisations équivalentes à celles des employé(e)s. Les cotisations de l'employeur versées au régime au cours de l'exercice par le Collège s'élèvent à 4 464 100 \$ (4 112 075 \$ en 2012). Ces montants sont inclus dans les dépenses du Fonds de fonctionnement.

Autres régimes d'avantages sociaux

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, le Collège offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. Le Collège comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services au Collège, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Suite à une modification des régimes, le Collège a comptabilisé une dépense de 15 000 \$ (21 000 \$ en 2012) pour augmenter le solde du passif à 633 000 \$ en fin d'exercice (618 000 \$ en 2012).

Congés de maladies monnayables

En vertu des conventions collectives en vigueur, le Collège doit verser à certain(e)s employé(e)s un montant équivalent à un maximum de 50 % des congés de maladie cumulés, lorsque ces employé(e)s ont acquis dix années de service ou plus au moment où ils (elles) quittent leur emploi ou prennent leur retraite.

Le montant des congés de maladie monnayables assujettis à ces dispositions et se rattachant aux employé(e)s du Collège qui étaient auparavant en fonction aux Collèges Algonquin et St-Laurent est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employés et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt du Collège. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de services restantes de ces employés. Le Collège comptabilise une subvention à recevoir équivalente au passif. Au 31 mars 2013, le solde comptabilisé pour les congés de maladies monnayables est de 575 000 \$ (737 000 \$ en 2012).

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

11. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET CONGÉS RÉMUNÉRÉS (suite)

Congés de maladies non monnayables

Le montant des congés de maladie non monnayables est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employés et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt du Collège. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de services restantes des employé(e)s. Au 31 mars 2013, le solde comptabilisé pour les congés de maladies non monnayables est de 2 230 000 \$ (2 320 000 \$ en 2012).

Le Collège a comptabilisé un recouvrement de 75 000 \$ (9 750 \$ en 2012) pour ses avantages sociaux futurs.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer le passif pour autres régimes d'avantages sociaux :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Rendement sur les actifs	1,7 %	3,3 %
Taux d'escompte	2,10 %	2,25 %
Augmentation des coûts médicaux		
Hôpital	4,0 %	4,5 %
Médicaments	10,5 % en 2011, diminuant à 4,5 % en 2026	10,5 % en 2011, diminuant à 4,5 % en 2026
Autres coûts médicaux	4,0 %	4,5 %
Soins de la vue / auditifs	4,0 %	4,5 %
Augmentation de la prime médicale	8,0 % en 2011, diminuant à 4,0 % en 2026	8,0 % en 2011, diminuant à 4,5 % en 2026
Coût de soins dentaires et d'augmentation de la prime	4,0 %	4,5 %
Taux de mortalité	1994 Tableau de mortalité des retraités non assurés (générations)	1994 Tableau de mortalité des retraités non assurés (générations)
	7,0 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 40 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite, le reste à 65 ans	7,0 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 40 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite, le reste à 65 ans
Taux de retraite		

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGALE**
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2013

12. FONDS DE DOTATION

Les fonds constatés à titre de dotation représentent principalement les contributions reçues dans le cadre du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Les contributions reçues par ce fonds doivent être maintenues en permanence par le Collège et les intérêts gagnés sur ces sommes sont distribués sous forme de bourses aux étudiant(e)s.

Par ailleurs, l'excédent des intérêts gagnés sur les bourses émises aux étudiant(e)s est présenté dans les apports reportés du Fonds de fonctionnement.

	Fonds d'initiatives pour les étudiants(e)s de l'Ontario		Fiducie de l'Ontario en soutien aux étudiant(e)s		2013	2012
	Phase 1	Phase 2	aux étudiant(e)s	Autres	Total	Total (non audité) (note 3)
Dons reçus entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013						
Dons en argent appariés entre le 1 ^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	79 810 \$
Dons en argent non appariés	-	-	171 926	2 584	174 510	193 884
Total des dons en argent	- \$	- \$	171 926 \$	2 584 \$	174 510 \$	273 694 \$
Fonds de dotation						
Solde au début	1 407 273 \$	794 604 \$	6 867 371 \$	596 628 \$	9 665 876 \$	9 377 347 \$
Apports reçus durant l'exercice	-	-	171 926	2 584	174 510	273 694
Reclassement des gains de réévaluation suite à l'adoption du chapitre SP 3450 - Instruments Financiers	(25 925)	(14 638)	(126 512)	(10 991)	(178 066)	(210 955)
Fonds appariés reçus/à recevoir du MFCU en 2012-2013	-	-	-	-	-	225 790
Solde à la fin de l'exercice	1 381 348 \$	779 966 \$	6 912 785 \$	588 221 \$	9 662 320 \$	9 665 876 \$
Fonds disponibles pour des bourses						
Solde au début de l'exercice	44 173 \$	24 940 \$	203 215 \$	3 808 \$	276 136 \$	203 649 \$
Revenus de placements	32 938	18 598	160 737	13 533	225 806	331 722
Bourses émises	(37 632)	(21 245)	(173 123)	(9 100)	(241 100)	(259 235)
Fonds disponibles pour des bourses à la fin de l'exercice	39 479 \$	22 293 \$	190 829 \$	8 241 \$	260 842 \$	276 136 \$
Nombre de bénéficiaires	44	25	204	14	287	321
Coûts des fonds affectés d'origine externe	1 420 827 \$	802 259 \$	7 103 614 \$	596 462 \$	9 923 162 \$	9 763 946 \$
Juste valeur des fonds affectés d'origine externe	1 470 759 \$	830 453 \$	7 353 494 \$	617 725 \$	10 272 431 \$	9 942 012 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

13. SOLDES DES FONDS AFFECTÉS D'ORIGINE INTERNE

En 2013, le Conseil d'administration du Collège a grevé d'affectations d'origine interne des actifs nets totalisant 420 562 \$ (476 984 \$ en 2012; 2 465 809 \$ en 2011). Ces affectations s'établissent comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
		(non audité) (note 3)	(non audité) (note 3)
Fonds de fonctionnement			
Réserve pour engagements	88 885 \$	60 040 \$	11 176 \$
Fonds d'immobilisations			
Programme de renouvellement des bâtiments	330 945	391 212	366 603
Achats futurs d'immobilisation corporelles	-	-	2 062 298
Fonds assujetti à des restrictions	732	25 732	25 732
	420 562 \$	476 984 \$	2 465 809 \$

14. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	2013	2012
		(non audité) (note 3)
Subvention à recevoir	1 754 439 \$	(1 502 582) \$
Apports reportés	760 880	(442 103)
Débiteurs	(891 400)	574 601
Stocks	(9 311)	9 224
Frais payés d'avance	(13 222)	5 892
Intérêts à recevoir	(23 240)	(7 512)
Créditeurs et frais courus	(1 132 761)	(1 862 396)
Salaires et retenues exigibles/payables	61 750	(1 692 725)
	507 135 \$	(4 917 601) \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

15. ENGAGEMENTS

Location d'immeubles

Le Collège s'est engagé en vertu de contrats de location d'immeubles à verser des loyers de base et des montants supplémentaires basés sur les frais d'exploitation. Ces baux échoient à différentes dates jusqu'en août 2015.

Les paiements minimums exigibles en vertu de ce contrat pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

2014	257 113	\$
2015	257 113	
2016	103 800	

Location de photocopieurs

Le collège s'est engagé en vertu d'un contrat de location de photocopieurs à verser un montant de base et des montants supplémentaires basés sur l'utilisation. Ce contrat se termine en juin 2016.

Les paiements minimums exigibles en vertu de ce contrat pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

2014	399 996	\$
2015	399 996	
2016	399 996	
2017	99 999	

Entente pour achats de temps publicitaires

En 2011, le Collège a conclu une entente de trois ans venant à échéance en août 2013 pour l'achat de temps publicitaires. Selon cette entente, le Collège s'est engagé à investir, en achats de temps publicitaire, un montant minimum de 300 000 \$ par an pour un montant minimum total de 900 000 \$.

16. ÉVENTUALITÉS

Lettres de garantie

Le Collège dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$ portant intérêt au taux de base, renégociable en août 2013; au 31 mars 2013, cette marge n'était pas utilisée.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

16. ÉVENTUALITÉS (suite)

Lettres de garantie (suite)

En date du 31 mars 2013, le Collège avait émis une lettre de cautionnement de 12 000\$ venant à échéance en septembre 2013 pour la construction du pavillon.

Montants octroyés en vertu d'entente

Dans le cours normal de ses activités, le Collège signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables du Collège pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Plaintes et griefs

Dans le cours normal de ses activités, le Collège fait l'objet de diverses plaintes et griefs. Bien que l'issue de ces plaintes et grief ne puisse être connue à l'heure actuelle, la direction est d'avis que celles-ci n'auront pas d'effet défavorable significatif sur les états financiers consolidés.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les justes valeurs des subventions à recevoir, des débiteurs, des intérêts à recevoir, des créiteurs et frais courus, et des salaires et retenues exigibles correspondent approximativement à leur coût en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des montants à recevoir n'est pas déterminable étant donné l'absence de modalités de remboursement.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

Les placements dans des dépôts à terme sont évalués au coût plus les intérêts courus s'y rattachant.

Le placement dans les parts privilégiées de la Caisse Populaire Trillium est évalué au coût d'origine.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur (suite)

Tous les autres placements sont évalués à la valeur unitaire établie au moyen des taux de clôture du marché.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- *Niveau 2* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- *Niveau 3* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables)

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars 2013

	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
Encaisse	10 079 688 \$	- \$	- \$	10 079 688 \$
Placements				
Dépôts à terme	-	1 556 339	-	1 556 339
Parts privilégiées	-	50 000	-	50 000
Titres à revenu fixe	-	3 211 004	-	3 211 004
Fonds d'obligations	-	1 393 608	-	1 393 608
Actions canadiennes	-	1 315 886	-	1 315 886
Fonds d'actions mondiales	-	871 931	-	871 931
Fonds de placements alternatifs	-	840 380	-	840 380
Total	10 079 688 \$	9 239 148 \$	- \$	19 318 836 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur (suite)

Passifs financiers à leur juste valeur au 31 mars 2013

	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
Dette à long terme et swap	- \$	- \$	14 182 212 \$	14 182 212 \$

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

Risque de taux d'intérêts

Les risques de taux d'intérêts auxquels les bénéficiaires du Collège sont exposés, surviennent à cause des fluctuations des taux d'intérêts. Le Collège est exposé à des risques au taux d'intérêts de ses placements et de sa dette à long terme. Le Collège a mitigé son risque sur la dette à long terme via un instrument financier dérivé qui échange le taux variable inhérent à la dette pour un taux fixe. Donc, toute fluctuation au taux d'intérêts du marché n'aura aucun impact sur les débours reliés à la dette à long terme du Collège.

Au 31 mars 2013, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de la valeur des placements d'environ 74 200 \$; inversement, une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 74 200 \$. Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité.

Au 31 mars 2013, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation positive de la valeur du swap de taux d'intérêt d'environ 570 000 \$; inversement, une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation négative de la valeur du swap d'environ 570 000 \$.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de crédit

Des risques de crédit se présentent lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. Le Collège est exposé au risque de crédit provenant des débiteurs, tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière. Pour mitiger le risque, le Collège limite le montant de crédit avancé lorsque nécessaire et pour les étudiants, limite l'accès à ses installations physiques et informatiques.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2013

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de liquidité

Les risques de liquidité sont les risques que le Collège ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance, tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière et à la note 9. Le Collège mitige ce risque en surveillant ses activités monétaires et ses débours prévus par le processus budgétaire et la conciliation régulière de ses comptes.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de prix

Le risque du prix est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des équités. Le Collège est exposé à ce risque à l'égard de ces placements. Au 31 mars 2013, une hausse de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une augmentation de la valeur des placements d'environ 221 000 \$; inversement, une diminution de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une diminution de la valeur des placements d'environ 221 000 \$. Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. Le Collège mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Les sommes détenues dans le Fonds de dotation par la Fondation de la Cité Collégiale Inc. (la "Fondation") sont détenues dans les investissements décrits à la note 6 des états financiers consolidés. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base semestrielle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Subventions

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	Fonds de <u>fonctionnement</u>	Fonds <u>d'immobilisations</u>	2013 <u>Total</u>	2012 <u>Total</u> (non audité) (note 3)
SUBVENTIONS				
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités				
Fonctionnement	38 209 315 \$	1 552 124 \$	39 761 439 \$	39 075 909 \$
Impôts fonciers	318 525	-	318 525	308 850
Service d'emplois d'été	412 253	-	412 253	886 273
Service emploi	2 021 878	-	2 021 878	1 926 087
Alphabétisation et formation de base	1 274 591	-	1 274 591	1 286 464
Apprentissage et projets spéciaux	1 498 313	-	1 498 313	2 153 573
Aide financière	86 586	-	86 586	209 573
Autres	1 762 196	-	1 762 196	1 436 827
	45 583 657	1 552 124	47 135 781	47 283 556
Autres sources	1 862 973	-	1 862 973	1 406 463
	47 446 630 \$	1 552 124 \$	48 998 754 \$	48 690 019 \$

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE**

Services associés

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	<u>Magasin scolaire</u>	<u>Services alimentaires</u>	<u>Résidence</u>	<u>Stationnements et services complémentaires</u>	2013 Total	2012 <u>Total</u> (non audité) (note 3)
ACTIVITÉS D'OPÉRATIONS						
Chiffre d'affaires	- \$	- \$	2 351 297 \$	1 768 508 \$	4 119 805 \$	4 054 186 \$
Couverture du service de la dette du Fonds d'immobilisations	-	-	(1 110 994)	-	(1 110 994)	(1 116 863)
	-	-	1 240 303	1 768 508	3 008 811	2 937 323
Frais d'exploitation	-	-	1 196 259	491 876	1 688 135	1 736 280
Bénéfice d'exploitation	-	-	44 044	1 276 632	1 320 676	1 201 043
ACTIVITÉS D'IMPARTITION						
Royautés	54 039	99 065	-	-	153 105	274 975
Facturation de services	-	-	-	114 897	114 897	111 509
	54 039	99 065	-	114 897	268 002	386 484
Frais d'exploitation	-	41 278	-	81 119	122 397	90 009
Bénéfice d'impartition	54 039	57 787	-	33 778	145 604	296 475
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	54 039 \$	57 787 \$	44 044 \$	1 310 411 \$	1 466 281 \$	1 497 518 \$